



Note de présentation

Projet d'extension d'un hangar aéronautique avec financement photovoltaïque

L'aérodrome de Mauléon, situé sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, constitue une infrastructure locale stratégique pour l'aviation légère et le tourisme aérien.

Propriété de la collectivité, il est exploité par l'Aéroclub du Bocage par convention avec l'AGGLO 2B.

L'association, forte d'une soixantaine de membres, assure l'animation de la plateforme et contribue à la vitalité du territoire par ses activités de formation, de loisirs et d'accueil des pilotes extérieurs. Aujourd'hui, l'aéroclub exploite deux hangars permettant le stationnement et la protection des aéronefs. Ces infrastructures, construites et exploitées au fil des années, arrivent à saturation. Le manque de capacité constitue désormais un frein réel au développement des activités et à l'accueil de nouvelles machines.



2. Justification du projet

La croissance des activités de l'aéroclub se traduit par une demande accrue en capacité de hangar.

En effet :

-Plusieurs adhérents et propriétaires d'aéronefs se sont manifestés pour stationner leurs machines sur la plateforme, mais l'absence de place disponible limite les possibilités. Cette situation freine à la fois le développement associatif et l'attractivité du site. De plus, l'absence de hangar disponible conduit certains propriétaires à chercher des solutions alternatives hors du territoire, ce qui constitue une perte d'activité et de retombées locales.

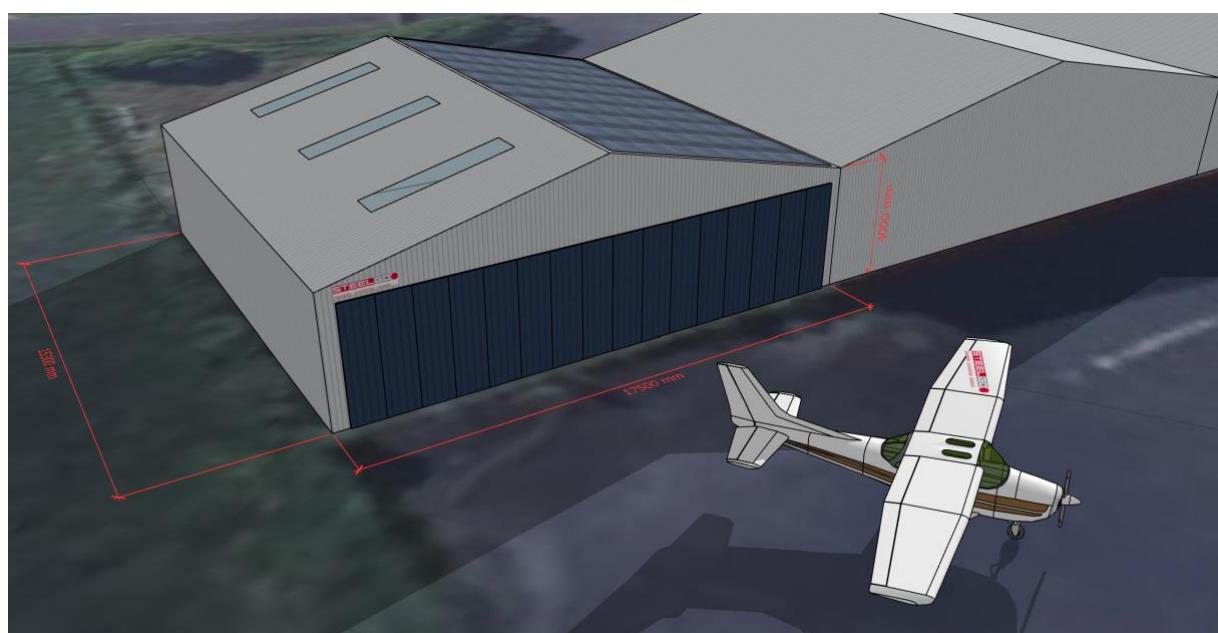
-d'autre part, l'aéroclub appartient au réseau RSA, de constructeurs amateurs aéronautiques, a déjà construit un appareil, et est en cours de construction d'un second appareil. L'opportunité d'en construire un troisième est en cours d'évaluation.

L'extension du hangar existant, situé le long des pistes, apparaît comme la réponse la plus adaptée. Elle permettra d'accueillir de nouveaux aéronefs, de sécuriser leur stationnement, et de renforcer la capacité d'accueil de l'aérodrome dans la durée.

3. Description du projet

Le projet consiste à construire une extension au hangar actuel, adossée à l'infrastructure existante et conçue pour répondre aux standards techniques et réglementaires en vigueur. La surface supplémentaire permettra d'héberger plusieurs appareils supplémentaires, garantissant ainsi la satisfaction de la demande exprimée par les adhérents et de futurs usagers.

L'intégration d'une toiture photovoltaïque, pensée dès la conception du bâtiment, ainsi que l'installation de plaques photovoltaïques sur les bâtiments existants, permettra une valorisation énergétique et financière optimale du projet.



4. Financement

Les principes :

-ce projet doit être autofinancé par la vente de l'électricité, donc neutre pour les finances de l'aéroclub

-ce projet ne doit pas induire de dépense supplémentaire pour la collectivité

Le montage :

-La collectivité, propriétaire du terrain, autorise l'aéroclub à déposer un permis de construire sur son terrain.

-l'aéroclub souscrit un emprunt sur 20 ans, couvrant la totalité de l'investissement, et signe un contrat de fourniture d'électricité avec SEOLIS. Ce contrat, conclu dans le cadre de l'obligation d'achat, garantit le rachat de l'électricité produite à un tarif fixe pendant une durée de 20 ans. Ce mécanisme assure une visibilité totale sur les recettes à long terme et permet de fiabiliser les projections financières.

-la collectivité garantit l'emprunt, le risque de défaut de l'aéroclub en cours d'amortissement étant couvert par les revenus de la vente d'électricité.

-Ce schéma assure à la fois la viabilité économique de l'opération et sa cohérence avec les politiques publiques de transition énergétique.

5. plan de financement

Il est construit avec les prix d'achat d'électricité actuels, et les devis actualisés au 15 octobre 2025.

Caractéristiques du prêt	
Taux annuel	3,40 %
Capital emprunté	154 594
Durée du prêt (en année)	20

Mensualité

889 €

POSTE DE DEPENSES	MONTANTS
Centrale photovoltaïque	54 201
Frais de Raccordement	18 000
Réalisation des dés bétons	5 047
Lot revêtement sol	10 182
Lot Charpente	62 164
Portail	5 000
Décapage profilage empierrement	
Frais administratifs	
TOTAL GENERAL	154 594

Puissance centrale		100 kWc
Taux de performance		88%
Prix rachat		0,0912
Chiffre Affaires		9576
RECETTES ANNUELLES		DEPENSES ANNUELLES
PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	9576	MENSUALITES EMPRUNT ASSURANCE HANGAR + CENTRALE
LOYER SUPPLEMENTAIRE	1920	10664 800
RECETTES	11496	CHARGES
flux de tresorerie annuel	+32	
flux de tresorerie mensuel	+3	

Ce plan est neutre pour les finances de l'aéroclub, dans les conditions actuelles de rachat de l'électricité : leur variabilité imprévisible à un horizon de 3 à 6 mois pousse à finaliser la décision de dépôt de permis et de demande de raccordement afin de verrouiller le prix actuel de rachat. L'aéroclub se charge de déposer une déclaration préalable pour installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants ce qui donne un délai d'un mois pour l'acceptation du permis de travaux et peut permettre en cas d'acceptation du projet par l'Agglo 2B, de verrouiller le prix de rachat pour l'ensemble.

6. retombées attendues

- **Renforcement de la capacité d'accueil** : l'aérodrome pourra héberger de nouveaux aéronefs, répondant ainsi à la demande des adhérents et des pilotes extérieurs.
- **Développement des activités** : l'aéroclub pourra poursuivre sa croissance en matière de formation, de vols de loisir et d'accueil de visiteurs, contribuant à la vitalité associative et économique du territoire, et à sa mission de service public pour la formation initiale des jeunes pilotes débouchant sur des carrières aéronautiques. La solidité du club, de plus membre RSA, garantit une bonne visibilité à moyen terme sur la pérennité de l'activité.
- **Valorisation de l'infrastructure** : le projet apporte une réponse concrète aux besoins d'infrastructures aéronautiques modernes et fonctionnelles. Ce plan n'induit pas de dépenses supplémentaires pour l'Agglo 2B, qui de plus voit son patrimoine immobilier de la surface entretenue et amélioré.
- **Transition énergétique** : l'intégration du photovoltaïque démontre la volonté de l'aéroclub et de la collectivité d'inscrire le développement de l'aérodrome dans une démarche durable.

